





APPEL A CANDIDATURES

En direction des journalistes pour

Une résidence – mission d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression

Dans le cadre du contrat culture-ruralité
De la Communauté de Communes des Sablons

En partenariat avec

la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France le rectorat de l'académie d'Amiens

la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise le conseil départemental de l'Oise

1. Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la Communauté de Communes des Sablons en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Oise) et en lien avec le conseil départemental de l'Oise proposent une résidence-mission destinée à un(e) journaliste professionnel à des fins d'éducation aux médias, à l'information et la libre expression.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidature sera attribuée à un(e) journaliste issu(e) de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuel ou web), soucieux de sensibiliser les habitants, notamment la jeunesse et les seniors, à l'information et à l'image.

Les actions mises en place devront permettre :

- D'appréhender le métier de journaliste dans sa diversité (recherche, rédaction...) et d'aborder les questions autour de l'éthique journalistique ;
- De sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- D'engager une réflexion sur la construction et la fiabilité de l'information ;
- De favoriser une meilleure connaissance et une pratique consciente des médias, des réseaux sociaux et d'Internet en général ;
- D'initier, de développer ou renforcer l'esprit critique des publics

La prise en compte du territoire :

Il est souhaité que les actions engagées prennent en compte les réalités du territoire, notamment sa dimension rurale, avec une thématique autour des questions liées à l'environnement, au patrimoine naturel ou encore à la production (maraîchage...), et à l'alimentation.

Le territoire jouit en effet d'un patrimoine naturel important et de qualité auquel ses habitants sont très attachés. Certains sites sont exceptionnels, ainsi l'ensemble formé par les buttes de Rosne et la vallée de la Troësne, comprenant notamment la commune de Neuville-Bosc qui est classée.

Concernant les questions liées à la production locale (cultures, maraîchage...) et d'une façon générale à l'alimentation, on peut évoquer l'existence de plusieurs associations de jardins familiaux (Méru) ou d'exploitations qui proposent leurs produits dans des circuits de ventes diversifiés : sur les marchés, en direct à la ferme (Lormaison, Villotran...), en distributeur ou encore à la cueillette (Anserville).

Des pistes de réflexion peuvent ainsi s'engager autour des modes de consommation des habitants, de la situation actuelle des producteurs locaux.

2. Mission proposée au journaliste-résident

La Communauté de Communes des Sablons souhaite confirmer et développer son engagement en faveur de l'éducation aux médias, pour l'année scolaire 2025/2026, en

invitant un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance, ceci afin de :

- De fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux seniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, etc...) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias;
- D'accompagner, sur une durée de quatre mois, les partenaires locaux (réseau des bibliothèques, professeurs, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures;
- De prendre en compte, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;
- D'envisager cette action comme **un jalon** susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste;
- De venir résider, accompagné d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion sur le territoire, en des lieux divers;

De façon plus précise, la résidence-mission aura pour objectif de :

- Faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 Sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- Donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- Encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- Faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Le journaliste proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics;
- **Des actions éducatives** en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
- La diffusion de ses productions, temps de conférences débats échanges

Il est par ailleurs précisé au journaliste candidat que la Communauté de Communes des Sablons mène l'action **conjointement en lien avec le réseau des 12 bibliothèques**. Il est donc demandé, avec un groupe de volontaires, de **mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès des personnels des bibliothèques et de leurs publics.**

3. Le projet du territoire et les partenaires locaux

Projet du territoire

A l'issue du diagnostic de territoire (2021-2022), la Communauté de Communes des Sablons a adopté les axes principaux de son Schéma culturel.

Les grandes orientations sont ainsi déclinées :

- Positionner la culture comme partie prenante du développement durable
- Explorer et valoriser les richesses du territoire
- Renforcer la proximité et la mobilité des projets
- Construire une offre de lecture publique pour tous

Les objectifs généraux :

- ➤ Faciliter l'accès à la culture pour tous les habitants, particulièrement pour les les plus éloignés (physiquement ou symboliquement)
- > Travailler à partir des désirs et des représentations des habitants pour susciter l'envie et les faire participer à la vie culturelle et aux projets artistiques
- > Favoriser l'épanouissement de chacun
- > Découvrir et connaître son territoire et ses identités
- > Favoriser la mise en lien entre acteurs de terrain et partenaires institutionnels
- Renforcer et accompagner l'existant, dans une démarche d'exigence artistique

Accompagnée par les services de l'Etat et les partenaires institutionnels, et s'appuyant sur le Musée de la Nacre et de la Tabletterie (seule structure culturelle intercommunale), la Communauté de Communes a souhaité s'engager dans le cadre d'une double contractualisation au travers de la signature d'un Contrat Territoire-Lecture et d'un Contrat Culture-Ruralité.

Portrait du territoire

La Communauté de Communes des Sablons compte aujourd'hui vingt et une communes, pour une population de 38 968 habitants :

Amblainville, Andeville, Beaumont-les-Nonains, Bornel, Chavençon, Corbeil-Cerf, Esches, Hénonville, Ivry-le-Temple, Laboissière-en-Thelle, La Drenne, Les Hauts Talican, Lormaison, Montchevreuil, Méru, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Saint-Crépin-Ibouvillers, Valdampierre, Villeneuve-les-Sablons.

Située dans l'arrondissement de Beauvais et limitrophe de l'Ile-de-France, elle profite d'un développement économique et démographique fortement influencé par la région parisienne.

Son positionnement stratégique, en zone tampon entre l'Île-de-France, avec le Val-d'Oise frontalier, Paris à 50 km et la proximité du Nord de la France, lui confère une position enviable dans les processus de mutation en cours en Île-de-France.

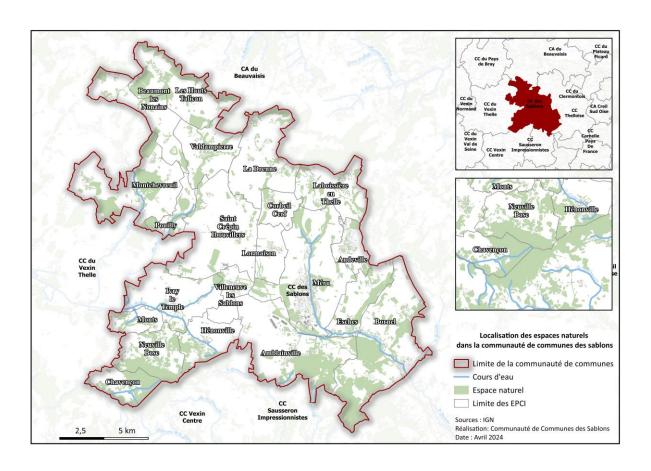
Le territoire est à la fois rural et urbain : la commune la plus peuplée est Méru avec 14 546 habitants, la seconde plus peuplée : Bornel (4844 habitants), la moins peuplée Pouilly avec 160 habitants ; Bornel et Méru concentrent à elles seules 50 % de la population du territoire des Sablons.

Depuis le XIXème siècle, une forte industrie s'est développée sur le territoire des Sablons et dès le XVIème siècle autour de la tabletterie (voir https://musee-nacre.fr/). Le patrimoine architectural en témoigne, avec de nombreuses usines, encore présentes dans le paysage local. Ces sites présentent un fort intérêt patrimonial, l'exemple le plus significatif étant la transformation de l'ancienne usine Fessart-Dégremont en Musée de la Nacre et de la Tabletterie, un projet directement porté par la Communauté de Communes.

Aujourd'hui encore de nombreuses activités industrielles sont installées sur le territoire qui compte plusieurs zones d'activités économiques avec des industries spécifiques : la fonte (East Jordan), le plastique (Forvia), le site Thalès.

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire, les liens suivants vous dirigent vers des sites dédiés :

https://cc-sablons.com/
https://musee-nacre.fr/
https://tourisme-vexin-nacre.fr/



Les partenaires locaux

Le territoire comprend 3 circonscriptions scolaires : Auneuil, Beauvais sud, Méru

Cela représente

Pour l'enseignement public :

- 33 écoles maternelles et élémentaires,
- 3 collèges : collège Françoise Sagan de Bornel, collège du Thelle et collège Pierre Mendès France de Méru (ces deux derniers situés en REP)
- 2 lycées : lycée général et technologique Condorcet à Méru, lycée professionnel Lavoisier à Méru
 - Pour l'enseignement privé : l'école et le collège Immaculée Conception à Méru

Ces établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions culturelles.

Il existe par ailleurs sur le territoire intercommunal de nombreuses associations, des structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents candidats :

Citons sans toutefois être exhaustifs:

- Les centres de loisirs communaux
- Le centre socio-culturel A. Bulard (ESCAB) de Méru
- La maison des jeunes (L'Atelier) de Méru
- Les structures sanitaires et médico-sociales : le centre médico-psychologique (CMP/CATTP) et le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Méru ; l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) des Sablons à Méru
- Les EHPAD de Esches, Laboissière-en-Thelle, Méru, Saint Crépin-Ibouvillers
- La maison d'enfants à caractère social (MECS) « La vie au grand air » de Méru
- Le pôle d'initiatives locales (PIL) regroupant les structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle et de l'emploi à Méru
- (....)

Peuvent aussi être concernées les associations de commerçants, producteurs locaux et les entreprises privées.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions culturelles.

Enfin cette résidence prendra particulièrement appui sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont de fait les partenaires incontournables susceptibles de démultiplier les effets de la présence du/de la journaliste. Ces structures sont :

- Le Musée de la Nacre et de la Tabletterie, à Méru
- Le réseau des 12 bibliothèques en lien avec la médiathèque départementale de l'Oise
- Le centre culturel et associatif « Le Domino » de Méru
- Le cinéma « Le Domino », à Méru
- Les associations culturelles du territoire : La Cie Oui Théâtre, Artsouilles et Cie APJA,....

Des médias locaux:

- Le Courrier picard
- L'Echo du Thelle
- L'Oise Hebdo

4. A propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission, un ou une journaliste.

Le(la) journaliste candidat(e), étant français(e) ou étranger(e), et **titulaire d'une carte de presse** a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidencemission.

Il (elle) est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté culturelle, scolaire, éducative et associative.

Il (elle) maîtrise parfaitement l'usage oral et écrit de la langue française.

Le (la) journaliste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

5. Calendrier de la résidence

La résidence-mission est d'une durée totale de 17 semaines, ainsi réparties :

- Deux semaines d'immersion sur le territoire du 17 au 29 novembre 2025 Une période longue d'immersion et de découverte est requise en amont du démarrage de la résidence à proprement parler, afin que le journaliste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner sa compréhension du cahier des charges de la résidence-mission. Cette période prévoit l'organisation de temps de rencontres avec les enseignants (1^{er} et second degré), mais également avec les professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation, de la justice, du sanitaire et du médico-social...

La phase de déploiement de la résidence-mission d'une durée de 15 semaines, du 19 janvier au 13 juin 2026

Les premières semaines de cette phase sont constituées de rencontres organisées par la Communauté de Communes des Sablons auprès d'équipes de professionnels, tous invités à mettre en place la co-construction des projets avec le (la) journaliste résident. Les semaines suivantes permettent au journaliste, aux équipes d'enseignants et et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire, et du hors temps scolaire, de mettre en place le projet, imaginé conjointement, au bénéfice des publics accompagnés.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins consécutifs, **soient 17 semaines**, au total et soient 85 jours ouvrés.

Il est précisé que le ou la journaliste sera sollicité(e) pour co-animer en lien avec le Coordonnateur départemental à l'EAC de la DDSEN de l'Oise une formation à l'EMI en direction de professeurs des écoles et de professeurs de collèges et de lycées (1 journée) et devra être présent(e) obligatoirement durant la Semaine de la presse et des médias (mars 2026).

6. Conditions financières

Ce sont les contributions respectives de la Communauté de Communes des Sablons et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France qui permettent cet emploi.

Le (la) journaliste sélectionné(e) bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois).

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence (17 semaines) ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur (comprenant la rémunération, les charges et cotisations afférentes, ainsi que les droits d'auteur si le résident est concerné).

Il est demandé au journaliste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Frais annexes:

La Communauté de communes prend en charge également :

- Deux voyages aller-retour du lieu de domicile du (de la) journaliste-résident au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France).
- Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge pour la durée de la résidence.
- A noter que les <u>frais de déplacement</u> du journaliste sur le territoire de l'action restent à sa charge, de même ceux liés aux repas.

Chaque activité organisée en collaboration avec le ou la journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant au démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

7. Accompagnement

La Communauté de Communes des Sablons est à l'initiative de la résidence-mission, et charge la coordinatrice du contrat culture-ruralité de sa mise en place.

À ce titre, la Communauté de Communes des Sablons :

- accompagne le (la) journaliste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- anime le comité de pilotage;
- veille particulièrement à la diffusion des productions du journaliste-résident, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent le (la) journaliste-résident(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des projets avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN)

La Communauté de Communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Communauté de Communes des Sablons.

8. Transition écologique

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les candidats à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

9. Faire acte de candidature

Chaque journaliste professionnel(le), français ou étranger, désireux d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la Communauté de Communes des Sablons, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire ou péri et hors scolaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression est invité à adresser par voie électronique uniquement, avant le dimanche 5 octobre 2025 à 23h59, dernier délai, à l'adresse suivante : olabaj@cc-sablons.fr

(Sujet : Communauté de Communes des Sablons – Résidence EMILE 2025-2026 / suivi du nom du journaliste)

Un dossier unique de quinze pages au maximum sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et des motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que le/la journaliste aimerait emprunter et développer avec les équipes précitées,
- un curriculum vitae,
- si déjà disponible, un dossier faisant état des démarches professionnelles que le/la candidat(e) souhaiterait porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou de tout autre support qui lui est propre,
- En fonction du parcours professionnel du/de la candidat(e), une liste des différentes productions journalistiques qu'il/qu'elle propose de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU:

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux.

Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, **ces entretiens se dérouleront le 17 octobre 2025 entre 10h00 et 12h00.**

Le nom du journaliste retenu sera annoncé dans la semaine du **20 octobre 2025 au plus tard**.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Adressez vos courriels ou appels à :

Odile LABAJ, coordinatrice du schéma culturel des Sablons

Communauté de Communes des Sablons : <u>olabaj@cc-sablons.fr</u> – 09.74.08.46.42